



# Les contrats de destination, outils de politique touristique

*Contrat de destination « Vallée de la Dordogne »*

*16 juin 2016*

**DGE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



# Le tourisme en France

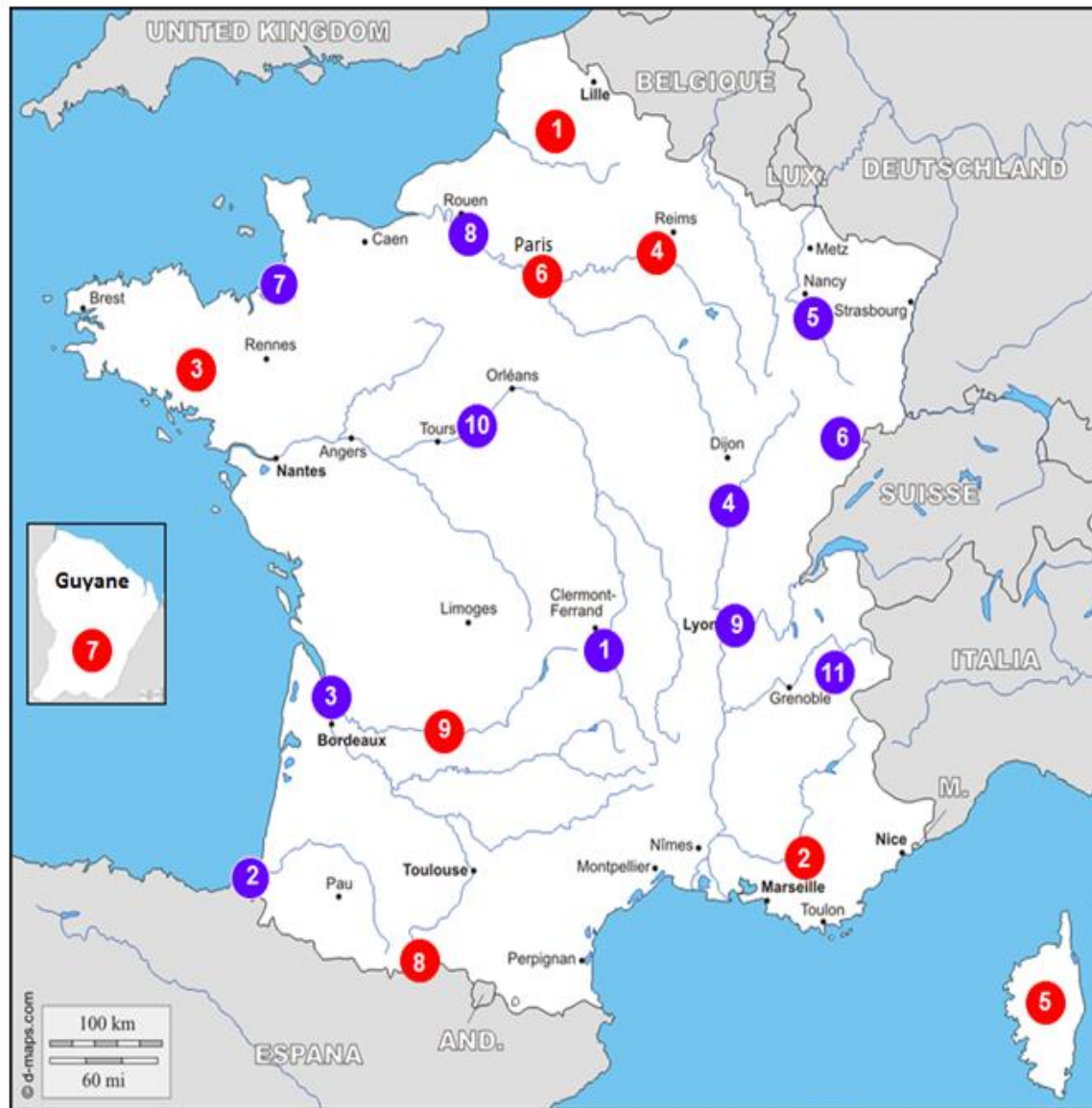


- Le tourisme, enjeu économique majeur :
  - 158 Md'€ de dépenses touristiques en 2014 soit 7,4 % du PIB, et 1 million d'emplois.
  - Les clientèles étrangères représentent un tiers de cette consommation et assurent la moitié de sa croissance annuelle
- Mais des défis à relever.
  - Une fréquentation touristique concentrée sur trois pôles : Ile-de-France, côte d'Azur et stations des Alpes - 60% des emplois
  - Des acteurs publics et privés nombreux sur un secteur touristique hétérogène
  - La concurrence croissante des autres destinations internationales

# Les contrats de destination, outils de conquête des clientèles internationales

- ▶ S'inscrivent dans la stratégie nationale du tourisme arrêtée par le gouvernement à l'issue des assises du tourisme en 2014.
- ▶ Objectif principal : valoriser la diversité de l'offre touristique française pour conquérir de nouveaux visiteurs internationaux.
- ▶ Trois principes caractérisent les contrats de destination :
  - La lisibilité : Elle repose sur des portes d'entrées matérialisées par une ou plusieurs marques à potentiel d'attraction et sur la création de produits touristiques
  - La coopération : Importance d'une gouvernance structurée dans un dispositif qui laisse l'initiative aux acteurs
  - La sélectivité : La vallée de la Dordogne a été retenue pour son potentiel de développement touristique. Porteur du projet : EPIDOR

# Les Contrats de Destination 2014 et 2015



## ● Contrats de destination 2015

1. Atour du Louvre Lens
2. Art de vivre en Provence
3. Bretagne
4. Champagne
5. Corse
6. Destination Paris : la ville augmentée
7. Guyane
8. Pyrénées
9. Vallée de la Dordogne

## ● Contrats de destination 2014

1. Auvergne Destination Nature
2. Biarritz destination golf
3. Destination Bordeaux
4. Destination Bourgogne
5. Massif des Vosges
6. Montagnes du Jura
7. Le Mont Saint Michel et sa baie
8. Normandie - IDF Destination impressionnisme
9. OnlyLyon
10. Val de Loire
11. Voyage dans les Alpes

# Le contrat : quel contenu ?

- ▶ **Les partenaires** : Etat, Atout France, collectivités territoriales, institutionnels du tourisme, transporteurs, hébergeurs, prestataires de service....
- ▶ **Les objectifs** : clientèles ciblées, impact éco.
- ▶ **Les actions** : structuration de l'offre, marketing et promotion, observation et évaluation.
- ▶ **La gouvernance**
- ▶ **La durée** (3 à 5 ans)
- ▶ **Cofinancement** : Etat (75 k€)

# Accompagnement de l'Etat

- ▶ Atout France : conseils, ingénierie
- ▶ La Direction Générale des Entreprises a confié aux DIRECCTE la mission de suivi et d'accompagnement des contrats de destination.
  - DIRECCTE Aquitaine/Limousin/Poitou Charente
  - DIRECCTE Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées
- ▶ Réunion par la DGE des contrats de destination à Paris le 5 juillet prochain